

Liens: [observatoire du crédit](#)

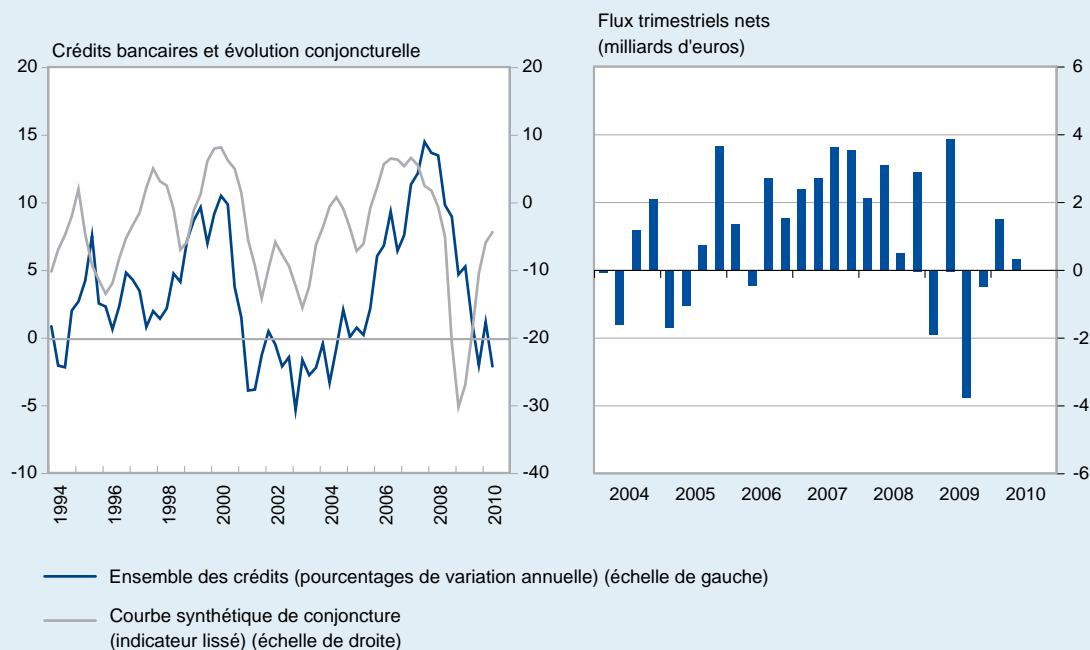
PRINCIPALES ÉVOLUTIONS RÉCENTES

(mise à jour du 19 août 2010)

Volumes de crédits

Au cours du deuxième trimestre de 2010, l'octroi de crédit par les banques résidentes aux entreprises en Belgique est reparti à la baisse, s'inscrivant ainsi dans le prolongement de la tendance au ralentissement observée depuis le premier trimestre de 2008. Épurée de l'effet des variations de cours de change, la croissance annuelle a été négative, à -2,1 p.c., alors qu'elle affichait 1,1 p.c. au premier trimestre de 2010. Les flux nets de crédits ont toutefois connu une très légère croissance positive : après désaisonnalisation, l'octroi de crédits a augmenté de 0,3 milliard d'euros.

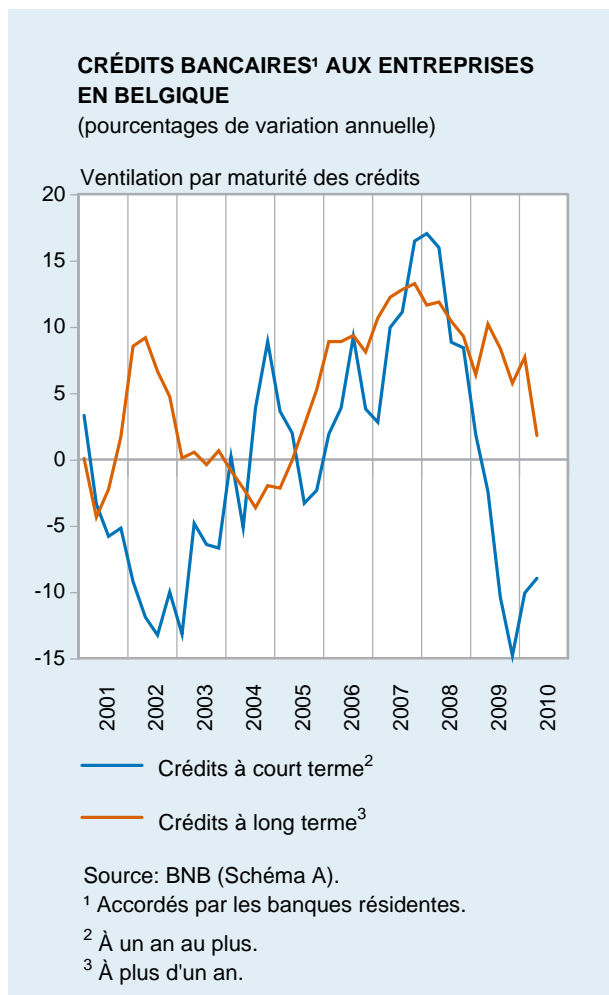
CRÉDITS BANCAIRES¹ AUX ENTREPRISES EN BELGIQUE



Source: BNB (Schéma A).

¹ Accordés par les banques résidentes.

Au deuxième trimestre de 2010, l'octroi de crédits à court terme a continué à afficher une variation négative par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente. Le taux de croissance annuelle des crédits d'une durée inférieure à 1 an se chiffrait à -9 p.c., soit une baisse moins prononcée que celle de 10,1 p.c. enregistrée au trimestre précédent. L'octroi de crédits à long terme est par contre demeuré en hausse, quoique de moins en moins prononcée, le taux de croissance annuelle se chiffrant à 1,8 p.c. (contre 7,7 p.c. au premier trimestre de 2010).

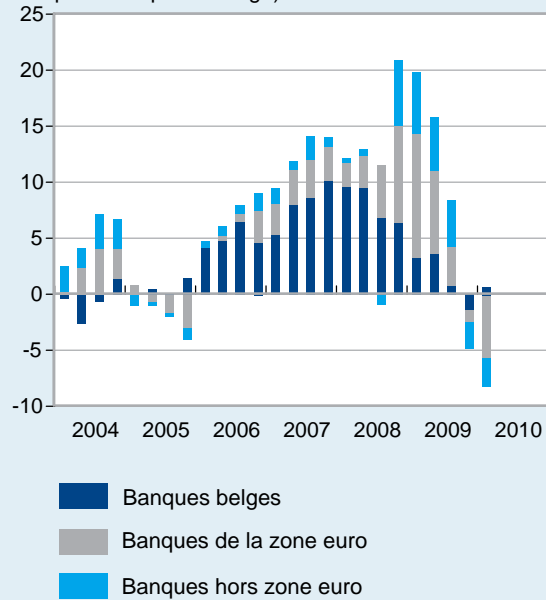


Les entreprises belges peuvent également faire appel aux banques étrangères¹ pour se financer. Les comptes financiers établis par la Banque, à l'aide des statistiques de la balance des paiements, permettent d'appréhender les flux de crédits en provenance des banques non résidentes. Au premier trimestre de 2010, l'encours des crédits octroyés par les banques de la zone euro a sensiblement diminué, de 4,1 milliards d'euros, de même que l'encours des crédits accordés par les autres banques étrangères qui a reculé de 0,5 milliard d'euros. Ces mouvements illustrent le repli général des banques vers leur marché domestique.

¹ La notion de banque étrangère (ou non résidente) repose sur le concept de territorialité. Les filiales et succursales de banques étrangères qui possèdent un établissement stable en Belgique sont comprises dans le concept des banques résidentes. L'octroi de crédit par des banques étrangères recouvre donc uniquement celui qui est opéré par des établissements situés à l'étranger. Ces données sont disponibles avec un délai plus long que celles relatives au crédit accordé par les banques résidentes : elles sont actuellement disponibles jusqu'au premier trimestre de 2010.

CRÉDITS BANCAIRES AUX ENTREPRISES EN BELGIQUE: VENTILATION DES PRÊTEURS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(contribution à la croissance annuelle,
points de pourcentage)

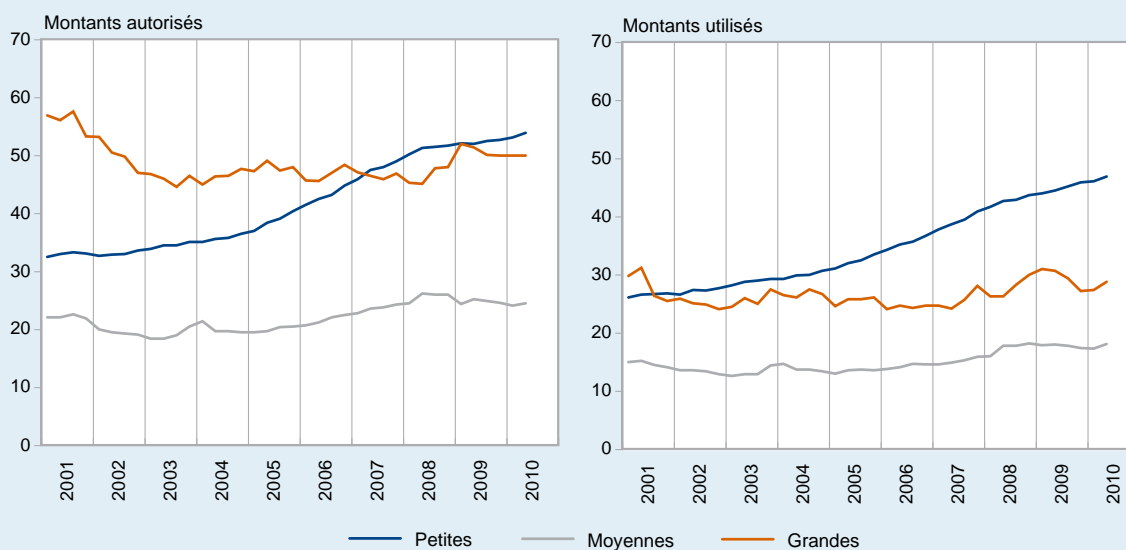


Source: BNB (Comptes financiers, Schéma A).

Les statistiques issues de la Centrale des crédits, qui recensent tant les ouvertures de crédit que les utilisations, permettent d'appréhender l'évolution du crédit en fonction de la taille des entreprises emprunteuses.

Pour toutes les catégories d'entreprises, on a plutôt enregistré une légère progression des crédits, tant autorisés qu'utilisés au deuxième trimestre de 2010.

CRÉDITS BANCAIRES AUX ENTREPRISES EN BELGIQUE: VENTILATION PAR TAILLE D'ENTREPRISE¹ (encours, milliards d'euros)



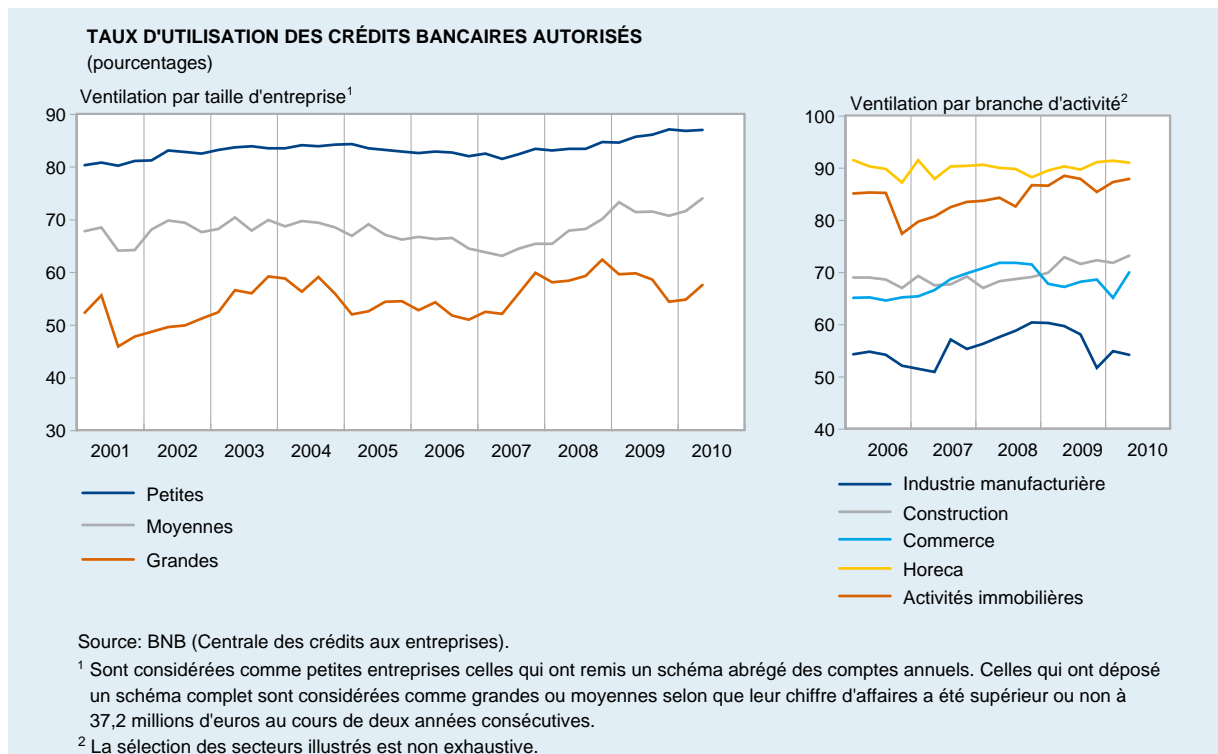
Source: BNB (Centrale des crédits aux entreprises).

¹ Sont considérées comme petites entreprises celles qui ont remis un schéma abrégé des comptes annuels. Celles qui ont déposé un schéma complet sont considérées comme grandes ou moyennes selon que leur chiffre d'affaires a été supérieur ou non à 37,2 millions d'euros au cours de deux années consécutives.

Le degré d'utilisation des crédits, qui illustre l'intensité avec laquelle les entreprises « tirent » sur leurs lignes de crédit, s'était tendu au début des turbulences financières, et ce, pour chaque classe d'entreprises. Ceci traduisait la volonté des entreprises de mobiliser au maximum leurs possibilités de crédit existantes alors que les nouveaux prêts étaient souvent plus difficiles à obtenir.

Au deuxième trimestre de 2010, les petites entreprises ont enregistré une utilisation relativement stable des lignes de crédit mises à leur disposition, par rapport au trimestre précédent ; pour les entreprises de taille moyenne et grande, la tendance est repartie à la hausse. Il est à noter que ce ratio se situe à un niveau élevé dans une perspective de long terme, en particulier pour les petites et moyennes entreprises.

À la fin du deuxième trimestre de 2010, le degré d'utilisation était de 86,9 p.c. pour les petites entreprises, 73,9 p.c. pour les moyennes et 57,5 p.c. pour les grandes. Il est donc, comme de coutume, inversement proportionnel à la dimension de l'entreprise. Cette constatation pourrait s'expliquer par le fait qu'il n'existe pas ou peu de moyens de financement alternatifs pour les petites entreprises, mais elle peut également indiquer une corrélation négative entre la dimension de l'entreprise emprunteuse et l'appréciation du risque par les établissements de crédit.



Le degré d'utilisation varie considérablement en fonction de la branche d'activité des entreprises. Ainsi, les entreprises de l'industrie manufacturière disposent des marges les plus grandes en matière de crédit « non utilisé », comme le laisse penser un degré d'utilisation structurellement inférieur. En revanche, les entreprises de l'horeca ou du secteur immobilier – très souvent des PME – utilisent généralement une plus grande partie des lignes de crédit mises à leur disposition. Une politique restrictive en matière de crédits peut, par conséquent, être particulièrement dommageable aux entreprises de ces secteurs.

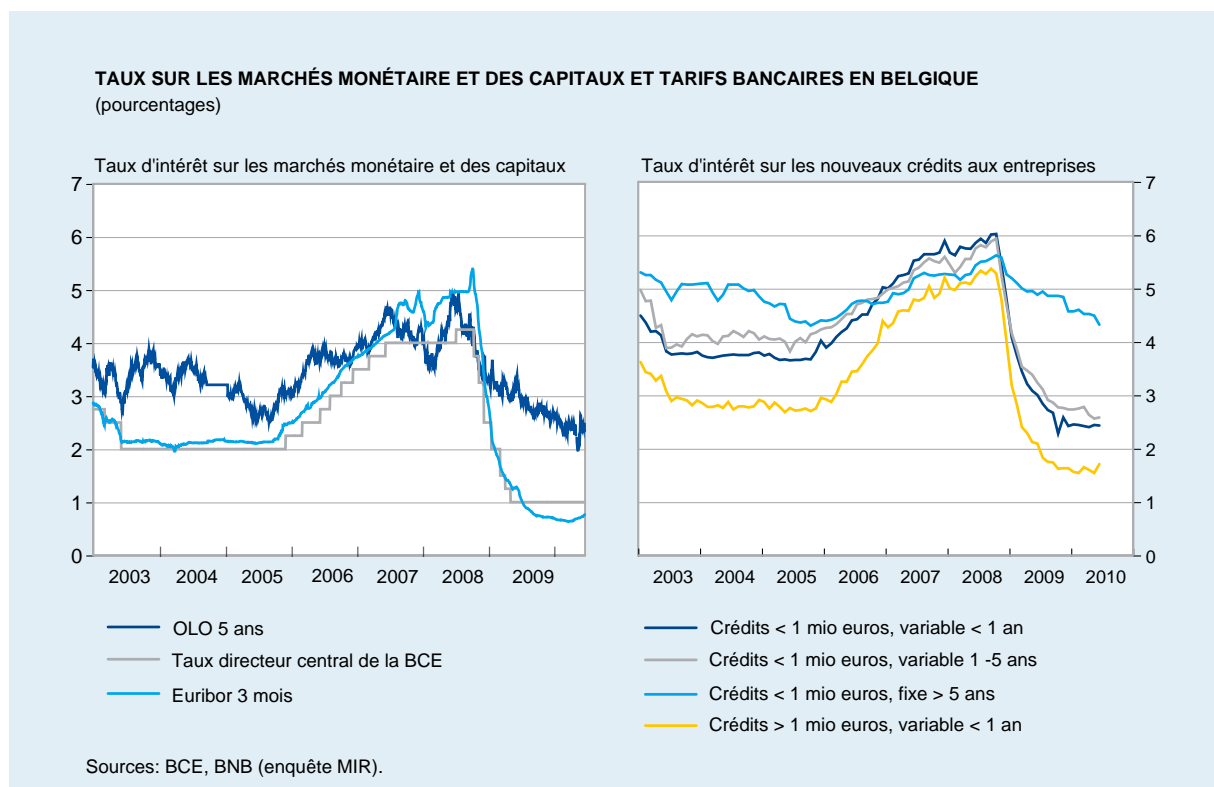
C'est dans le secteur du commerce que le degré d'utilisation a augmenté le plus fortement par rapport au trimestre précédent (+4,9 points de pourcentage), suivi par ceux de la construction (+1,4 point de pourcentage) et de l'immobilier (+0,6 points de pourcentage). En revanche, le taux d'utilisation a diminué dans le secteur de l'industrie manufacturière (-0,8 point de pourcentage), secteur où il avait fortement augmenté en début d'année. Il s'est également réduit légèrement dans le secteur de l'horeca (-0,3 point de pourcentage).

Taux d'intérêt et autres conditions de crédit

Les taux appliqués par les banques belges sur les nouveaux crédits aux entreprises constituent l'un des principaux indicateurs du coût du crédit auquel font face les entreprises. Ils sont collectés via l'enquête MIR (voir <http://www.mfiir.be>).

La baisse des taux d'intérêt sur les marchés monétaires et financiers qui a commencé en novembre 2008 s'est poursuivie jusqu'au premier trimestre de 2010, mais de manière de moins en moins prononcée. Cela traduit la transmission de l'assouplissement rapide de la politique monétaire dans la zone euro depuis la mi-octobre 2008. Au cours du deuxième trimestre en revanche, ils se sont stabilisés ou ont légèrement remonté suite aux incertitudes liées à certains risques souverains. Le taux directeur de la BCE est demeuré stable à 1 p.c. et l'Euribor à trois mois s'est chiffré à 0,77 p.c. à

la fin du trimestre (en hausse par rapport au 0,63 p.c. du trimestre précédent). Sur les marchés des capitaux, les taux à cinq ans des emprunts publics sont restés relativement stables par rapport au trimestre précédent et se sont établis à 2,34 p.c. (au 30 juin 2010).

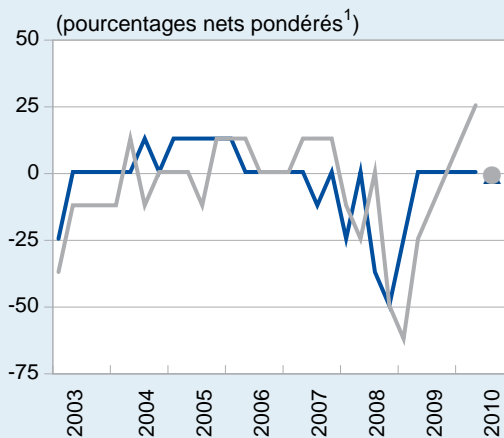


À la suite de cette évolution des taux de marché, les tarifs bancaires des crédits aux entreprises, assortis de taux variable à court terme, se sont un peu tendus au cours du deuxième trimestre. Les taux sur les crédits d'une valeur inférieure à 1 million d'euros ont augmenté de 1 point de base, tandis que ceux sur les crédits d'une valeur supérieure à 1 million d'euros ont renchéri de 6 points de base. En revanche, le coût des crédits à moyen et à long terme a continué à diminuer (-20 points de base tant pour les crédits d'une valeur inférieure à 1 million d'euros et assortis d'un taux fixe compris entre 1 et 5 ans, que pour les taux sur les crédits d'une valeur inférieure à 1 million d'euros et assortis de taux variable à long terme).

L'enquête de l'Eurosystème sur la distribution du crédit (voir http://www.nbb.be/doc/DQ/BLS/fr/BLS_home.htm), fournit des informations qualitatives sur l'évolution des critères d'octroi de crédits, de la demande ainsi que des facteurs explicatifs qui sous-tendent ces évolutions.

Les quatre grandes banques belges ont rapporté avoir laissé leurs critères d'octroi de crédits aux entreprises inchangés au cours du deuxième trimestre de 2010, pour la cinquième fois consécutive, après les resserrements enregistrés en 2008 et au début de 2009.

CONDITIONS D'OCTROI ET DEMANDE DE CRÉDITS DES ENTREPRISES EN BELGIQUE: APPRÉCIATION GLOBALE DES BANQUES



Critères d'octroi de crédits aux entreprises
— Évolution constatée par les déclarants
▲ Évolution prévue par les déclarants
Demande de crédits émanant des entreprises
— Évolution constatée par les déclarants
● Évolution prévue par les déclarants

Source: BNB (Bank Lending Survey).

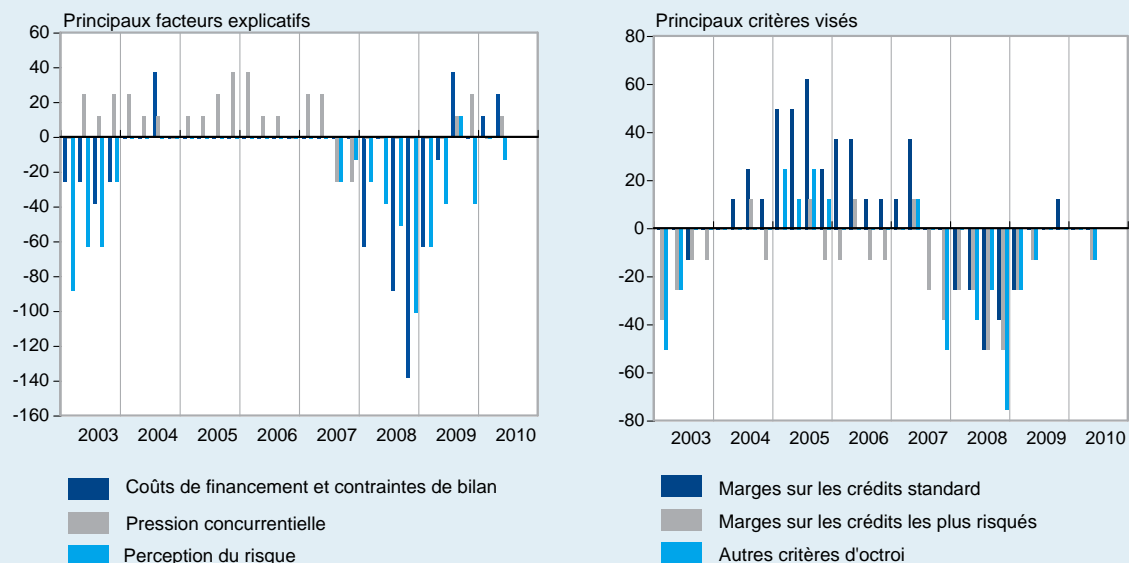
¹ Un pourcentage positif (négatif) correspond à un assouplissement (resserrement) des conditions d'octroi ou à un accroissement (affaiblissement) de la demande de crédits.

Les banques disposent de différents outils pour réduire l'offre de fonds à destination des entreprises. Durant les turbulences financières, elles avaient fait état d'un relèvement des marges, mais également d'un resserrement des critères non monétaires, en particulier les clauses dans les contrats de crédit, les frais divers accompagnant la prise de crédits, ou encore les exigences de garanties.

Au cours du deuxième trimestre de 2010, toutes les banques ont en général fait état d'une stabilisation des critères leur permettant de moduler l'offre de crédit, à l'exception toutefois des marges sur les crédits les plus risqués et des exigences en termes de durée de crédit, qui se sont légèrement resserrées. En revanche, les marges sur les crédits standard, et les exigences en terme de montants des crédits octroyés, d'autres frais et de caution sont, selon les banques, restées inchangées. L'évolution des coûts de financement et des contraintes de bilan des banques, ainsi que les développements concernant la perception de la concurrence, inciteraient les banques à un léger assouplissement, tandis que leur perception du risque les engagerait à un léger resserrement des critères d'octroi de crédit. Pour le troisième trimestre de 2010, les banques s'attendent à nouveau à une stabilisation de leurs conditions de crédit.

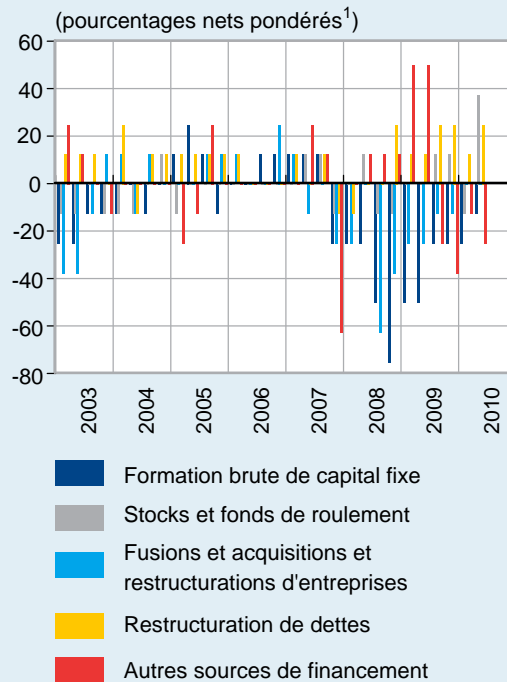
**CONDITIONS D'OCTROI DE CRÉDITS DES ENTREPRISES EN BELGIQUE:
PRINCIPAUX FACTEURS EXPLICATIFS ET CRITÈRES VISÉS**

(pourcentages nets pondérés¹)



Les banques ont rapporté un accroissement de la demande de crédits émanant des entreprises au deuxième trimestre de 2010. La restructuration des dettes, ainsi que la gestion des stocks et le fonds de roulement, y auraient contribué, tandis que d'autres facteurs (la réduction des investissements fixes et le recours à des sources alternatives de financement) auraient pesé en sens inverse. Pour le troisième trimestre de 2010, une stabilisation de la demande de crédit est prévue. Des perspectives d'évolutions divergentes sont cependant signalées par les banques selon la taille des entreprises : la demande de crédit augmenterait modérément pour les PME, tandis qu'elle diminuerait légèrement pour les grandes entreprises.

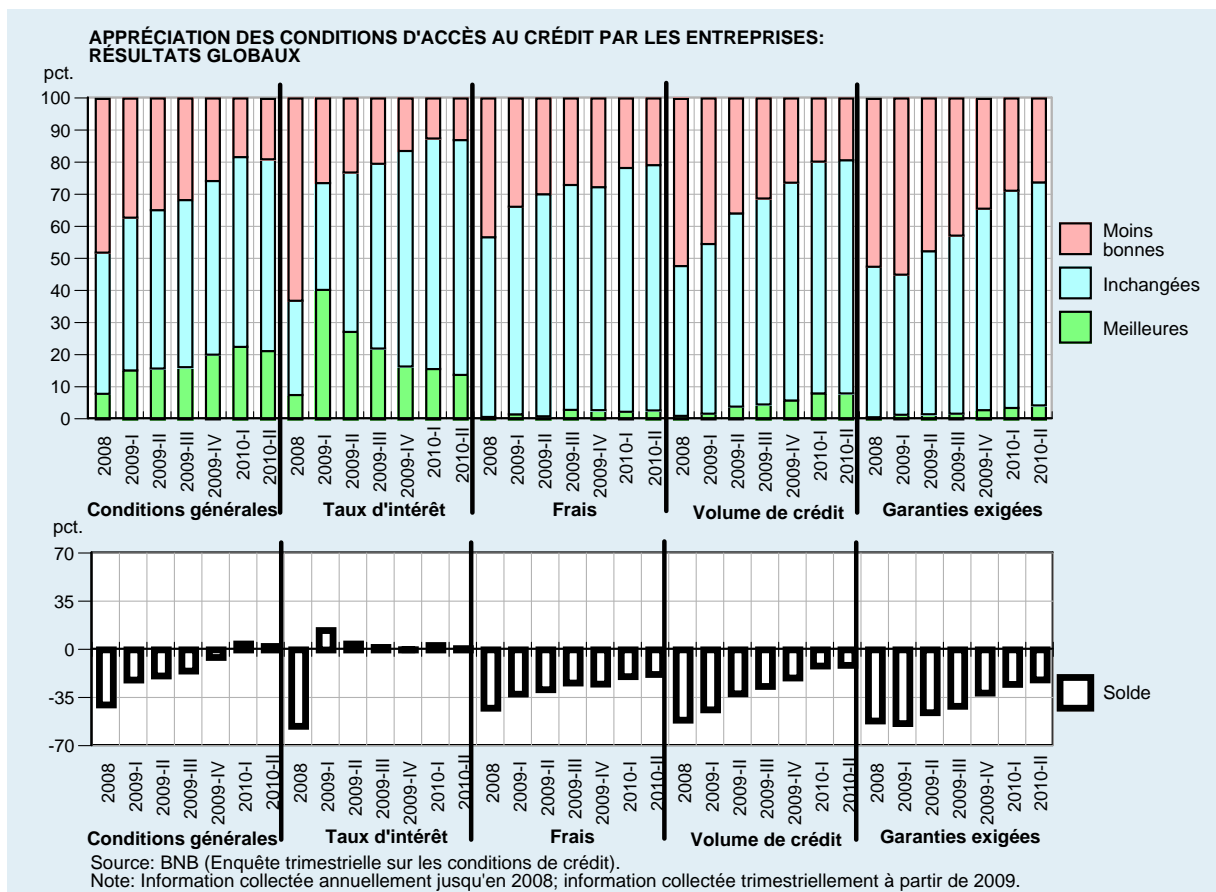
DEMANDE DE CRÉDITS DES ENTREPRISES EN BELGIQUE: PRINCIPAUX FACTEURS EXPLICATIFS



Source: BNB (Bank Lending Survey).

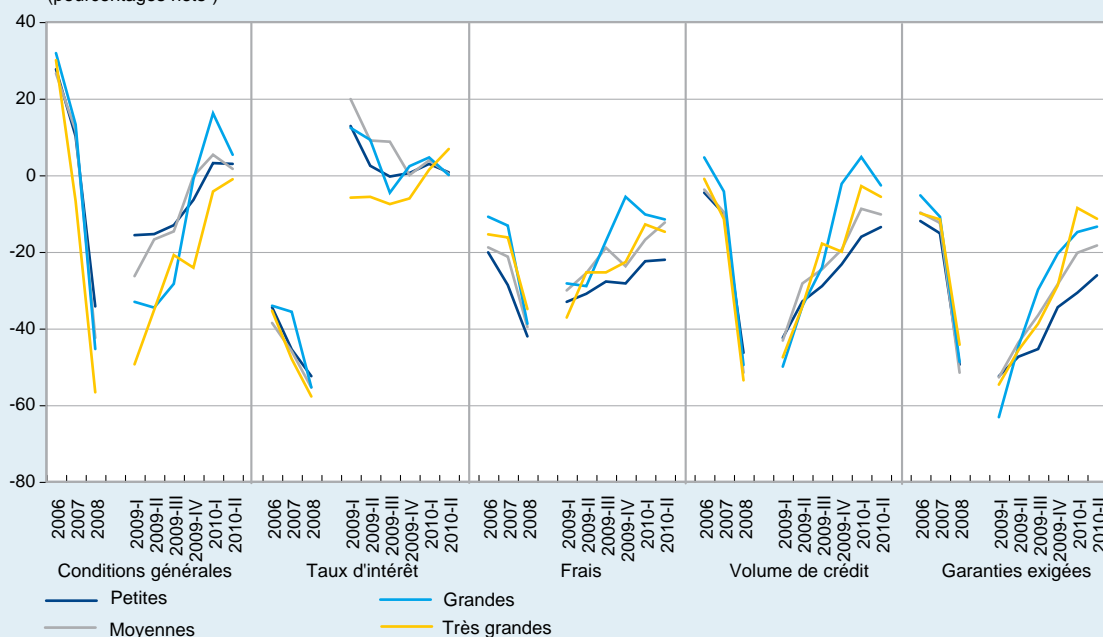
¹ Un pourcentage positif (négatif) correspond à un facteur qui a contribué à l'accroissement (affaiblissement) de la demande de crédits.

Une stabilisation des conditions d'accès au crédit ressort de l'enquête réalisée par la Banque en juillet 2010 auprès des entrepreneurs. Durant le deuxième trimestre de 2010, 19 p.c. des entreprises de l'industrie manufacturière, de la construction et des services aux entreprises considéraient les conditions d'accès à des nouveaux financements comme défavorables, alors qu'elles étaient 18 p.c. à les considérer comme telles en avril 2010. Le pourcentage d'entreprises estimant les conditions favorables a légèrement diminué, à 21 p.c., contre 23 p.c. au trimestre précédent. Le solde net des réponses est demeuré très légèrement positif (2 p.c., contre 4 p.c. au trimestre précédent), ce qui traduit des conditions d'accès au crédit globalement stables depuis le début de l'année 2010.



S'agissant des différents critères, les entreprises ont acté une stabilisation au sujet des taux d'intérêt au cours des trois derniers mois, ce qui est cohérent avec l'évolution des taux de détail appliqués aux prêts aux entreprises. Concernant les autres conditions de crédit (autres frais, volumes de crédit et garanties exigées), les entreprises continuent d'être globalement mécontentes, mais dans une moindre mesure qu'au premier trimestre de 2010. C'est surtout en ce qui concerne les garanties et les frais annexes que, selon les entreprises, les institutions de crédit s'avèrent trop exigeantes : le solde des réponses pour ces deux critères se chiffrait encore à, respectivement, -22 p.c. et -18 p.c. au deuxième trimestre de cette année.

**APPRECIATION DES CONDITIONS D'ACCÈS AU CRÉDIT PAR LES ENTREPRISES:
DISTINCTION PAR TAILLE D'ENTREPRISES¹**
(pourcentages nets²)



Source: BNB (Enquête trimestrielle sur les conditions de crédit).

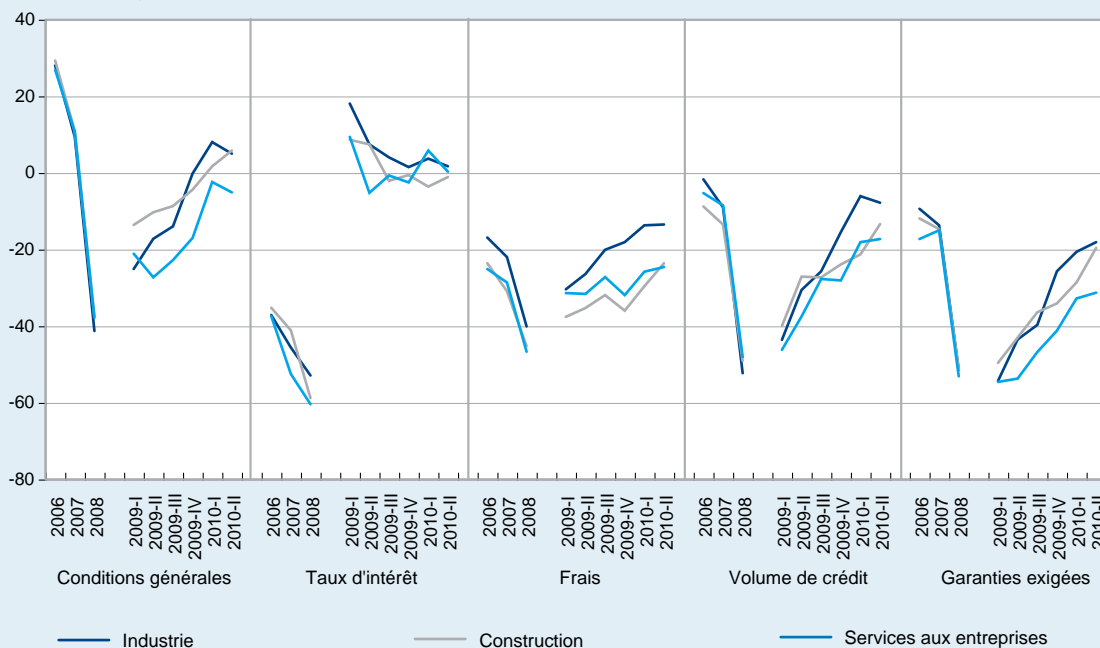
Note: Information collectée annuellement jusqu'en 2008; information collectée trimestriellement à partir de 2009.

¹ Petites = 1-49 travailleurs; moyennes = 50-249 travailleurs; grandes = 250-499 travailleurs; très grandes = 500 travailleurs et plus.

² Solde des pourcentages de réponses favorables/améliorées (+) et défavorables/dégradées (-).

S'agissant des différences par classe de taille d'entreprises, les très grandes entreprises (plus de 500 employés) portent l'appréciation la moins favorable sur les conditions générales de financement, le pourcentage net du deuxième trimestre de 2010 étant toujours faiblement négatif (à -1 p.c.), contrairement aux autres classes de taille pour lesquelles le solde net de réponses est resté positif. Depuis le début de la crise financière, les grandes entreprises ont davantage sollicité le crédit bancaire qu'elles ne le font traditionnellement, étant donné les tensions qui régnaient sur les marchés financiers auxquels elles ont habituellement recours pour se financer. Dans ce contexte, une attitude plus restrictive des banques vis-à-vis des grandes entreprises, qui serait liée à leur volonté de limiter leur exposition aux emprunts de gros montant, n'est pas à exclure.

**APPRÉCIATION DES CONDITIONS D'ACCÈS AU CRÉDIT PAR LES ENTREPRISES:
DISTINCTION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ**
(pourcentages nets¹)



Source: BNB (Enquête trimestrielle sur les conditions de crédit).

Note: Information collectée annuellement jusqu'en 2008; information collectée trimestriellement à partir de 2009.

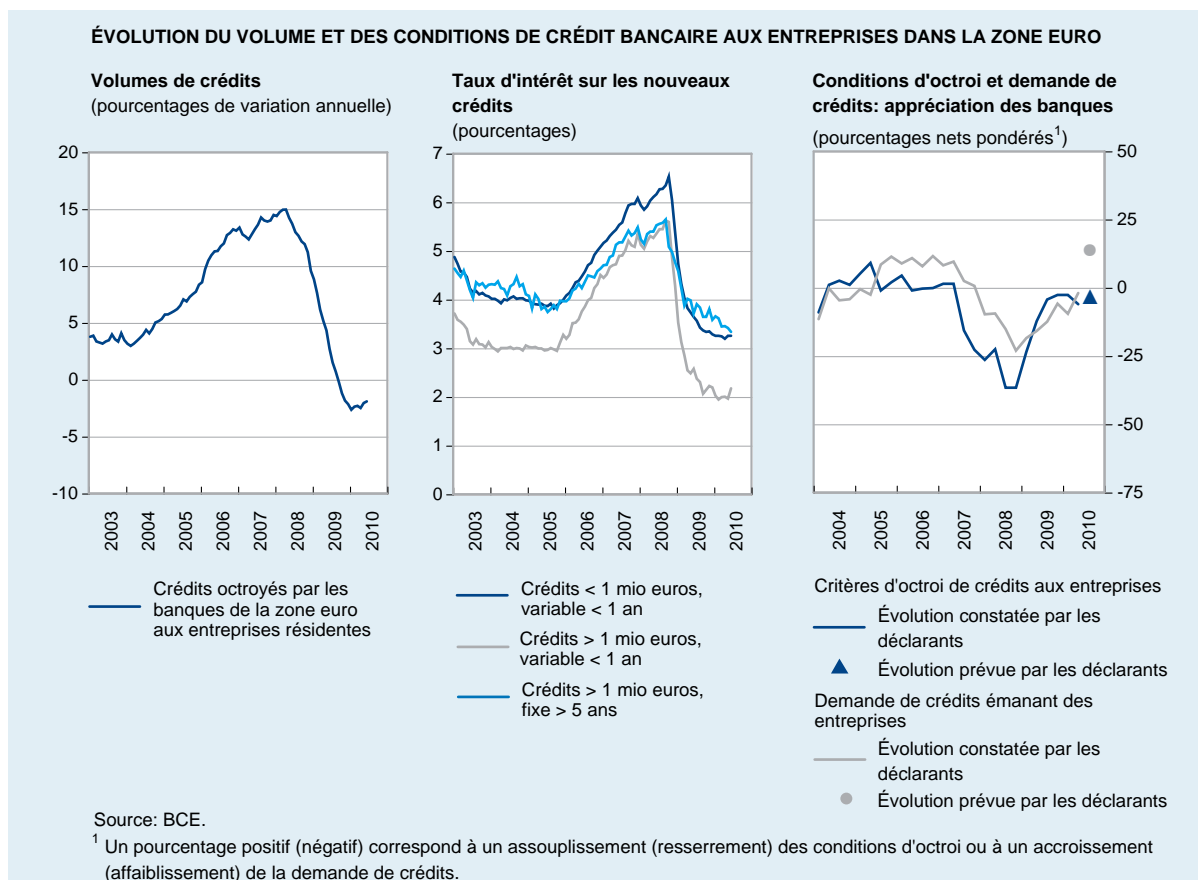
¹ Solde des pourcentages de réponses favorables/améliorées (+) et défavorables/dégradées (-).

En ce qui concerne les résultats par branche d'activité, pour lesquels on dispose des réponses propres à l'industrie manufacturière, la construction et les services aux entreprises, les deux premiers groupes de firmes rapportaient des conditions de crédit globalement favorables (le solde net des réponses se chiffrant à, respectivement, 5 et 6 p.c.), tandis que dans le secteur des services aux entreprises, l'appréciation générale était toujours négative (à -5 p.c.). Pour les trois groupes d'entreprises, les garanties exigées par les banques ainsi que les frais annexes réclamés demeurent des obstacles importants dans l'accès au crédit. Les volumes de crédit obtenus restent également problématiques pour les secteurs de la construction et des services aux entreprises.

Évolution dans la zone euro

La zone euro présente des chiffres tendant à montrer que les conséquences de la crise financière sur l'octroi de crédits aux entreprises sont en train de se stabiliser. Au deuxième trimestre de 2010, la croissance annuelle du crédit bancaire, bien que toujours négative, montrait une amélioration par rapport au trimestre précédent : à la fin de juin, elle se chiffrait à -1,93 p.c., contre -2,32 p.c. à la fin de mars 2010. Les tarifs bancaires ont évolué en sens divers : les taux des crédits d'une valeur inférieure à 1 million d'euros et assortis de taux variable à court terme sont restés stables à 3,25 p.c. (+1 point de base par rapport au trimestre précédent), les taux des crédits d'une valeur supérieure à 1 million d'euros et assortis de taux variable à court terme se sont renchérissés de 18 points de base (2,17 p.c.), tandis que les taux sur les crédits d'une valeur supérieure à 1 million d'euros et assortis d'un taux fixe supérieur à 5 ans ont baissé de 11 points de base (3,33 p.c.). Il est néanmoins frappant de constater que les crédits d'une durée inférieure ou égale à 1 an sont meilleur marché en Belgique, de 82 et de 46 points de base respectivement, selon qu'il s'agit de crédits inférieurs ou supérieurs à

1 million d'euros, tandis que les prêts à taux fixe et d'une durée supérieure à 5 ans sont plus chers en Belgique, d'environ 100 points de base par rapport à la moyenne de la zone euro.



Au cours du deuxième trimestre de 2010, les banques de la zone euro ont rapporté, dans l'enquête sur la distribution du crédit (Bank Lending Survey), un resserrement, plus prononcé qu'aux trois trimestres précédents, des critères d'octroi des nouveaux crédits. Elles sont également un peu moins optimistes que leurs homologues belges en ce qui concerne les critères d'octroi pour le troisième trimestre de 2010. En ce qui concerne la demande de crédit, une très légère baisse a été enregistrée par les banques de la zone euro, qui s'attendent toutefois à une augmentation marquée de cette demande pour le troisième trimestre de 2010.